

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Ennemis masqués	9	3. Congrès des fédérations syndicales	14-16
2. Le mouvement syndical en Suisse pendant l'année 1908	11	4. Mouvement syndical international	16
		5. L'action directe	18

Ennemis masqués.

La classe ouvrière organisée a, en dehors des nombreux et puissants adversaires qui la combattent ouvertement, des ennemis masqués qui se cachent tout près de l'organisation, parfois dans son intérieur, et qui sont d'autant plus dangereux qu'ils opèrent très habilement dans l'obscurité où il est difficile de les voir.

Il est aussi notre devoir de nous tenir sur la piste de ces sujets qui redoutent la lumière, auxquels forces et courage font défaut, qui ne peuvent par conséquent opérer qu'avec des moyens secrets et perfides. Nous devons tâcher de les découvrir et d'arrêter leur œuvre destructive.

A peine l'Union des fédérations syndicales était-elle formée que ces ennemis masqués ont commencé à bouger. Les uns s'efforcent d'arrêter l'extension de l'Union, tandis que les autres s'attaquent directement aux fédérations industrielles. En pénétrant dans leurs sections, ils cherchent de semer la division parmi les membres et de répandre le découragement et la méfiance contre les organisations centrales et leurs fonctionnaires, auxquels on dégoûte le travail et rend la vie aussi amère que possible.

Nous avons rencontré de superbes exemples quand il s'agissait pour la fédération suisse des chauffeurs et machinistes de discuter l'entrée dans l'Union des fédérations syndicales. A ce moment, un collaborateur mystérieux du *Dampf* («Vapeur»), l'organe officiel de cette fédération, nous soupçonna ouvertement de vouloir nous emparer de la caisse de retraite ou de décès des chauffeurs pour en faire profiter les grèves d'autres corporations.

Nous avons trouvé indigne de notre organisation de nous défendre contre de telles accusations plus bêtes que méchantes.

Il suffisait à ceux qui voulaient être renseignés à ce sujet de jeter un seul coup d'œil sur les statuts de l'Union pour se rendre compte que ces suspicions n'avaient plus de sens depuis la nouvelle formation de l'Union. Cependant, l'auteur de ce fameux canard

lancé dans le *Dampf* a trouvé son maître dans le *Bund*, dont la note adressée dernièrement aux cheminots contre leur adhésion à l'Union syndicale était moins longue, mais d'autant plus mauvaise.

Le correspondant du *Bund* n'a pas non plus eu le courage d'accompagner la bombe lancée contre nous de ses initiales. Comme il a vu l'inutilité de nous soupçonner directement, il chercha d'effrayer les cheminots en agitant la bannière rouge de la grève générale. A défaut d'arguments solides, il chercha de confondre le comité directeur de l'Union des fédérations syndicales avec les éléments les plus extrêmes de l'Union ouvrière à Zurich. Ces derniers avaient, par une critique un peu raide de l'attitude des conseillers d'Etat Ernst et Vogelsanger, à l'occasion de la grève des ouvriers sur bois chez Aeschbacher, mis en branle tous les grenadiers de la société du Grutli. La célèbre journée d'Uster était le fruit de ces événements. Ce serait perdre un temps précieux que de s'expliquer avec des adversaires aussi peu honnêtes.

La grève des postiers en France aurait dû suffire pour démontrer clairement à tous les travailleurs de l'Etat que, réduits à leurs propres forces, c'est-à-dire sans l'appui de toute la classe ouvrière, même avec l'arme la plus redoutable dans la lutte économique, ils ne peuvent tenir tête à la coalition de leurs adversaires qui sont exactement les mêmes qui combattent toute la classe ouvrière organisée.

Les travailleurs de l'Etat, autant les postiers que les cheminots, aussi bien en Suisse qu'en France, devraient aussi savoir à l'heure qu'il est par la façon comme ils sont traités par les grands pontifes, que malgré les plus belles promesses des politiciens bourgeois, malgré leurs droits politiques, ils n'iront pas bien loin sans l'appui des autres ouvriers. Déjà maintenant on a du moins en partie supprimé aux travailleurs de l'Etat en Suisse le droit de siéger dans les autorités. Aux petits fonctionnaires de l'Etat on conteste le droit de prendre une part active au mouvement coopératif. En France, le droit de se syndiquer librement est contesté aux travailleurs de l'Etat et en Suisse comme ailleurs on ne se gêne pas de leur contester publiquement le droit de grève. Pour justifier